

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 5 (1917)
Heft: 4-5

Artikel: La bible de Jean de Lausanne à la bibliothèque de Fribourg
Autor: Morin, D. Germain
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817685>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNALES FRIBOURGEOISES

REVUE FRIBOURGEOISE D'HISTOIRE, D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG
ET DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE DES AMIS DES BEAUX-ARTS

Direction : F. DUCREST.

Vme Année

No 4-5

Juillet-Octobre 1917

oooooooooooooooooooooooooooo o ooooooooooooooooooooooooooooo

LA BIBLE DE JEAN DE LAUSANNE A LA BIBLIOTHÈQUE DE FRIBOURG,

par D. GERMAIN MORIN, O. S. B.

Au bas du premier feuillet de l'un des deux manuscrits bibliques qui portent à la Bibliothèque de Fribourg la cote L 75 (numéro 23 du catalogue imprimé), on lit la note suivante en écriture gothique du XIV^{me} siècle :

Hanc bibliam in duobus scriptam voluminibus ad inductionem monitoriam donni Jacobi de Albona monachi cartus. et prioris tunc temporis domus Vallis uiridis prope Parisius dedit dominus Johannes de Lausanna curatus ecclesie Sancti Christofori ante ecclesiam beate Marie Parisiensis. pro remedio anime sue priori et conuentui ac domui Partis Dei cartusiensis ordinis et dyocesis Lausannensis vsibus ecclesie et refectorij dicte domus perpetuo dedicans dictum librum, oret pro eo qui legit hunc titulum et qui ipsum deleuerit anathemate feriatur.

Ainsi, ce manuscrit faisait partie d'une Bible en deux volumes, donnée pour l'usage de l'église et du réfectoire à la chartreuse de La Part-Dieu par Jean de Lausanne, curé de Saint-Christophe, devant l'église Notre-Dame de Paris. Et il avait fait ce don à l'instigation de dom Jacques d'Aubonne, pour lors prieur de la chartreuse de Vauvert, près Paris.

Sur Jean de Lausanne, nous possédons les renseignements

suivants. L'obituaire des chapelains de Notre-Dame de Paris (Bibl. nat., ms. latin 5658 B, composé en 1385) fournit au 13 octobre la mention nécrologique :

III idus. Ob. dominus Johannes de Losana, quondam capellanus in ecclesia Parisiensi¹.

Un article additionnel à l'obituaire du XIII^{me} siècle (Bibl. nat., ms. lat. 5185 C.C.), à la date du 29 décembre, a trait à un acte qui se rapporte assez étroitement à notre sujet. Il y est dit qu'en 1334, le lundi après la Sainte-Catherine, maître Jean de Lausanne, curé de Saint-Christophe et chapelain de l'église de Paris, a fait don, pour l'usage des enfants de chœur, d'une Bible écrite sur parchemin et reliée en cuir rouge, laquelle devra toujours rester chez les dits enfants de chœur, sans qu'on puisse jamais la vendre ni l'aliéner ; les enfants, ou tout au moins l'un d'entre eux, en liront chaque jour quelque passage, selon que leur maître l'aura réglé. Ceux-ci, de leur côté, pour témoigner leur gratitude, ont, du consentement des doyen et chapitre de l'église de Paris, admis maître Jean à la participation de leurs prières et bonnes œuvres, et ne manqueront pas de prier le Créateur d'accorder en récompense bonne vie et heureuse fin au généreux donateur :

Anno Domini M CCC XXXIV, die lune post festum beate Katherine virginis, vir venerabilis et discretus magister Johannes de Losanna, curatus ecclesie Sancti Christofori Parisiensis et capellanus in ecclesia Parisiensi, dedit, erogavit et contulit intuitu pietatis ad opus puerorum chori quamdam Bibliam scriptam in pargameno caprino, ligatam inter duas asseres, coopertam de corio rubeo, ita quod semper remaneat penes dictos pueros et magistrum eorumdem pro tempore, et quod cotidie legatur in eadem per dictos pueros seu aliquem eorumdem prout magister ordinabit, absque eo quod possit vendi seu alienari quoquomodo. Prefati vero pueri, de auctoritate dominorum decani et capituli Parisiensis, piam devocionem ipsius magistri Johannis in hoc attendentes, et volentes quantum possunt eidem facere spiritualement compensationem, ipsum receperunt exnunc in precibus et bonis operibus eorumdem, et de cetero pro eo rogabunt Creatorem quod sibi retribuere dignetur et quod eidem concedet bonam vitam et beatum finem².

¹ Aug. Molinier, *Obituaires de la province de Sens*, t. I, part. 1 (Paris, 1902), p. 237.

² Ibid., p. 213.

C'est un fait intéressant que les deux notes qui nous restent au sujet de maître Jean de Lausanne soient relatives l'une et l'autre à la donation d'une Bible à une corporation ecclésiastique, et spécifient expressément l'usage quotidien qu'on devra en faire : il semble que le curé de Saint-Christophe n'était pas simplement un collectionneur de manuscrits, mais qu'il tenait à propager autour de lui la lecture assidue de la parole de Dieu.

* * *

Qui était ce Jacques d'Aubonne, prieur de la Chartreuse de Vauvert près Paris, à la suggestion duquel Jean de Lausanne donna sa Bible à la Part-Dieu ?

J'ai eu d'abord quelque peine à l'identifier : car il n'est mentionné nulle part, au cours des trois volumes manuscrits sur la chartreuse de Paris que possède la bibliothèque de Fribourg³, et la liste des prieurs de cette maison passe son nom sous silence⁴. Un moment il m'avait semblé qu'il pouvait être le même que ce Jacques de Vevey, dont le frère, Mermet ou Guillaume de Vevey, fils de Guillaume d'Aubonne, fut moine de la Grande-Chartreuse, et prieur de la Val-Sainte en 1333, 1338 et 1343⁵. Mais une communication de M. Ch. Niklès, curé de Bure⁶, puis une lettre érudite du R. P. Dom Albert Courtray, historien de La Val-sainte⁷, m'ont mis enfin sur la voie de la solution véritable. Il se vérifie qu'un « Jacobus de Albona » était prieur de la Chartreuse de Paris en 1336. Les cartes des chapitres généraux nous apprennent qu'il ne l'était plus en 1337, et annoncent en 1334

³ Ms. L 21 „Histoire des fondateurs et des bienfaiteurs de la chartreuse de Paris », 1 vol. in -4^o, par dom Antoine Bourguet, mort en 1723 ; Ms. L 31, « Les tombeaux de la chartreuse de Paris », 2 vol. in -4^o par dom J. B. Maillet, mort en 1704.

⁴ Inséré sur un cahier détaché en tête du Ms. L 21.

⁵ « Sciendum est quod domnus Guillelmus de Viviaco, filius Willelmi de Albona, monachus huius domus Cartusiae, cum adhuc esset saecularis, ad suggestionem domni Jacobi de Viviaco fratris sui, monachi similiter huius domus Cartusiae... » Document cité par D. Le Couteulx, *Annal. Cartusien.* ad ann. 1330, n. VI ; t. V, p. 278, et dans lequel il est dit expressément que ce même Jacques fut prieur de la Grande-Chartreuse.

⁶ Adressée, par l'entremise du R. P. Bernard Fleury, à M. le Prof. Dr Franz Steffens, qui a eu l'obligeance de m'en faire part.

⁷ En date du 7 septembre 1917.

la mort d'un prieur : d'où l'on peut conclure que D. Jacques fut en charge de 1334 à 1336. D'autre part, ce Jacques d'Aubonne, profès de la Grande-Chartreuse et prieur de Vauvert, est différent de Jacques de Vevey, originaire d'Aubonne, qui fut à deux reprises prieur de la Grande-Chartreuse. Il y eut en même temps, dans l'Ordre des Chartreux, deux Jacques de Vevey, cousins, et un Jacques d'Aubonne. Dom A. Courtrai se demande⁸ si ce n'est pas celui-ci qui fut prieur de la Part-Dieu en 1329 : il aurait été ainsi à même de connaître les besoins de cette maison, et s'en serait souvenu une fois arrivé à Paris.

* * *

L'unique volume qui reste aujourd'hui de la Bible donnée par Jean de Lausanne⁹ ne comprend plus que 369 feuillets parchemin à deux colonnes, 370 sur 275 millimètres : on a arraché, après le fol. 271, auquel se terminent les Maccabées, les cahiers suivants qui contenaient les quatre Evangiles ; de sorte que le fol. 272 commence au dernier chapitre, verset 18, de saint Jean. Voici l'ordre général du contenu :

fol. 1—66, livres sapientiaux : Proverbes, Ecclésiaste, Cantique, Sagesse, Ecclésiastique, précédés de l'épître de s. Jérôme à Chromatius et Héliodore *Iungat epistola*, avec sommaires et stichométrie.

ff. 67—229, grands et petits Prophètes, avec un ou plusieurs prologues et les sommaires respectifs, mais sans la stichométrie.

⁸ *Catalogue des prieurs et recteurs des Chartreuses de La Valsainte et de La Part-Dieu*, p. 55 du tirage à part.

⁹ Le catalogue imprimé des Manuscrits marque bien, sous le n° 23, une Bible en « 2 vol. du XIII^{me} siècle » ; mais l'autre manuscrit portant également la cote L 75 n'a probablement rien à faire avec celui qui fait l'objet de cette note : l'écriture est plus ancienne et plus grossière, le format même diffère. Il ne contient d'ailleurs que l'Octateuque, et ainsi, même avec lui, nous n'aurions pas encore une bible complète. J'inclinerais plutôt à croire, vu la place qu'occupe l'inscription relative au donateur, que les « deux volumes » dont il est question dans celle-ci ne comprenaient qu'une portion de la Bible, depuis les Proverbes jusqu'à l'Apocalypse, et qu'on ne les aura reliés en un volume qu'après que le texte des quatre Evangiles en a été détaché ; chacun des deux volumes aurait été alors de grosseur à peu près égale. Malheureusement aucun des cahiers n'a de signature, sans quoi il y eût eu moyen de s'assurer de l'état primitif du volume.

f. 230—271, les deux livres canoniques des Maccabées avec sommaires ; en tête du premier livre, trois sommaires, les deux premiers de Raban Maur : *Cum sim promptus animo* et *Memini me in palatio Vangionum*.

f. 272—324, après les derniers versets (21, 18—25) du quatrième Evangile, les Epîtres Paulines dans l'ordre habituel, avec argument et sommaire en tête de chacune.

f. 324—369, Actes, Epîtres canoniques, Apocalypse, également avec prologues et sommaires, sauf les Epîtres où les sommaires font défaut.

L'écriture est de plusieurs mains : en général, belle et forte gothique française du XIII^e et XIV^e siècles ; initiales bleues et rouges¹⁰ avec filigranes. Au premier feuillet, à gauche, dans une grande arcature ogivale, un roi sur son trône, sceptre en main, donnant à son fils couronné des préceptes de sagesse ; au-dessous du trône, deux léopards gardant chacun le battant d'une porte, et surmontés des inscriptions : *terror demonum*, *terror inimicorum*. Dans la colonne de droite, au-dessus de la première lettre de *Cromacio*, triple arcade avec les images assez grossières des trois personnages Jérôme, Chromatius et Héliodore.

Divers signes et annotations en marge permettent de constater que, conformément à l'intention du donateur, on a fait usage de ce livre pour les lectures, soit du chœur, soit du réfectoire : on y trouve notamment les trois lettres P. S. T. reçues chez les Chartreux pour désigner la première, la seconde et la troisième leçon. Au bas du fol. 22 on lit : *liber Canticorum non legitur hic*. Au fol. 66, autre remarque pour avertir quand il y aura lieu de lire Isaïe au réfectoire. Ailleurs, la note marginale *In refectorio* marque l'endroit où l'on a cessé la lecture au chœur, pour la reprendre au réfectoire ; de place en place, on rencontre également le *Tu autem* à la fin d'une leçon. En tête d'Ezéchiel : « Nota quod « quando kalende accidunt feria III^a lectiones de iezechiele infra « ebdomadam duabus primis ebdomadibus terminantur per a. b. c. « Quando uero accidunt alia die, terminantur per p. s. t. »

Mais ce qui fait l'intérêt principal du manuscrit, ce sont

¹⁰ Le vert, et même le jaune, paraissent aussi, mais seulement dans certaines parties, par ex. f. 1—22 et 182—271 ; on ne les trouve plus dans le Nouveau Testament.

les corrections dont le texte biblique a été l'objet. Non seulement certains mots ont été rayés et remplacés par d'autres, mais ce sont parfois des versets entiers qui ont été supprimés par des traits avec la note marginale *Vacat*. Voici quelques exemples des passages ainsi exclus, dans le but de se conformer à la Vulgate :

Proverb. 12, 3. Qui suavis est in vini moderationibus, in suis monicionibus relinquit contumeliam.

Ibid. 13, 9. Anime dolose errant in peccatis : iusti autem misericordes sunt et miserantur.

Ibid. 22, 9. Victoriam et honorem aquiret qui dat munera : animam autem auferet accipientium. (Cette interpolation censurée par le correcteur se lit aujourd'hui encore dans notre Vulgate.)

Ibid. 25, 10. Gratia — fias. (De même, fait encore partie du texte aujourd'hui reçu.)

Eccli. 13, 30. quia facies et color inmutatus dilucide demonstrat aut gaudium animi aut dolorem. (Ceci semble avoir été primitivement une glose du verset qui fait suite.)

Le dernier verset de l'Ecclesiastique est suivi d'une longue colonne de texte : « Et inclinavit salomon genua sua in conspectu totius ecclesie israel, et aperuit manus suas ad celum et dixit : Domine deus israel, non est tibi similis ...et propicius sis, si peccauerit uir iuxta te. » En marge de cette addition apocryphe, on a écrit en lettres rouges *Non legitur*.

Jérémie 52, 22. on a rayé les mots « super coronam in circuitu : totum erat eneam. Similiter erat columpna secunda et malogranata, et erant super capitellum in circuitu : omnia erea. Similiter columpne alterius. Et fuerunt malogranata ».

Ezéchiél 1, 17. Ad quem locum declinabat quae prima erat : sequebantur et cetera non reuertebantur cum ambularent.

Hebr. 7, 21. secundum ordinem Melchisedech.

Ibid. 23, après *sacerdotes* secundum legem. (Cette addition a persisté jusqu'à nos jours dans l'Epître de la messe *Sacerdotes tui* au Missel Romain.)

Act. 11, 17. ne daret spiritum sanctum credentibus in nomine Iesu Christi.

Ibid. 14, 6. Et mota est omnis multitudo in doctrina eorum : Paulus autem et Barnabas morabantur in Lystris. Hoc est in greco.

Ibid. 9. Tibi dico in nomine domini nostri Iesu Christi.

Ibid. 15, 34. Visum est ...Ierusalem. (Conservé dans la Vulgate actuelle.)

Ib. 20, 23. Ierosolimis (également dans la Vulgate).

Ib. 29. Le *rapaces* de Vulg. a été remplacé au-dessus de la ligne par *graves*, ce qui est en effet la meilleure leçon.

Ib. 27. 29. De même *non tollere* (Vulg.) est changé en *non egredi*.

Ib. 28. 29. Et cum haec... quaestionem. (Le verset entier est rayé.)

- Apoc. 1, 9. Après *et particeps*, on a rayé les mots *et socius*.
 Ib. 2, 6. Après *habes*, le mot *bonum* est rayé.
 Ib. 14. Après *edere*, on a rayé *de sacrificio ydolorum*.
 Ib. 5, 14. Les derniers mots *uiuentem in saecula saeculorum*, aussi rayés.
 Ib. 10, 4. *uoces suas et ego* rayé.
 Ib. 14, 7. Après *mare*, on a rayé *et omnia quae in eis sunt*.
 Ib. 18, 22. Le dernier *amplius* rayé.
 Ib. 23. Un second *amplius* rayé après *adhuc in te*.
 Ib. 19, 15. *ex utraque parte* rayé.

Ailleurs, au contraire, un correcteur a inséré en marge ou entre les lignes des mots qui lui ont paru appartenir au texte sacré :

- Prov. 24, 33. Usquequo piger dormies, usquequo de somno non surges ?
 (Répété de Prov. 6, 10.)
 Sap. 7, 13. communico *bonis illius*.
 Ib. 18, après le dernier mot, ajouté en marge *et meditationes hominum*, et dans le texte même *morum* (com exponctué) *mutationes et diuisiones temporum*.
 Eccli. 12, 7. quaecumque feceris illi.
 Ib. 18, 31. Noli iocundari in multa epulatione, ne egeas collatione eius ;
 ne fias pauper collationem faciens ex mutuo.
 Ib. 19, 13. cum fecerit iniuriam.
 Ib. 24. et ubi non est agnitus anticipabit te.
 Act. 5, 39. illud, neque uos, neque principes uestri. Abstinete ergo
 uos ab eis.
 Ib. 20, 7. cum eis, et confirmabat animas eorum.
 Ib. 28, 16. sibimet foras extra castra.
 I. Ioh. 5, 8. et hi tres unum sunt.

Bref, même au point de vue du texte biblique, le manuscrit de Jean de Lausanne ne laisse point d'offrir un réel intérêt : il mérite d'attirer l'attention de ceux qui s'occupent des correctoria de la Bible au XIII^e siècle.

Fribourg, septembre 1917.